

Arrêté du Maire

N° 2021_07

Objet : Avance sur la participation communale au fonctionnement du S.I.R.P. des écoles de Coulombs, Dhuisy, Germigny, Ocquerre et Vendrest pour l'année 2021

Nous, Bruno GAUTIER, Maire de la Commune d'Ocquerre,

VU la demande du 7 Janvier 2021 émanant de Monsieur Bruno GAUTIER, Président du Syndicat Intercommunal Regroupement Pédagogique (S.I.R.P.) de Coulombs, Dhuisy, Germigny, Ocquerre et Vendrest d'effectuer une avance de 10 000,00 € sur l'année 2021,

ARRETONS :

Article 1er : Accepte de faire une avance de 10 000,00 € sur l'année 2021 au Syndicat Intercommunal Regroupement Pédagogique de Coulombs, Dhuisy, Germigny, Ocquerre et Vendrest.

Article 2 : Emet un mandat de 10 000,00 € au profit du Syndicat Intercommunal Regroupement Pédagogique de Coulombs, Dhuisy, Germigny, Ocquerre et Vendrest.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Comptable de la collectivité,
- Monsieur le Président du S.I.R.P. de Coulombs, Dhuisy, Germigny, Ocquerre et Vendrest.

Ocquerre, le 3 Février 2021
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno GAUTIER

